

GRAND CONSEIL session 27 et 28 avril 2010

10.015 RAPPORT du Conseil d'Etat et de la Commission de gestion et des finances à l'appui des comptes et de la gestion pour l'exercice 2009.

Intervention classique du président de la CGF. Le rapporteur socialiste de la CGF nuance entre résultat brut/résultat présenté ; il reproche la méthode du « se faire peur pour le plaisir » et les informations systématiquement alarmistes du CEtat sur les comptes à mi-année : il s'agit d'une méthode trop rabâchée. Conclusion : « les comptes sont moins mauvais que prévus » ; la CGF propose l'acceptation des comptes 2009.

PS : accepte les comptes – après amendement - demande qu'on arrête de s'auto flageller et qu'on se montre plus optimiste.

PLR : inquiet du rouge des comptes, mais accepte les comptes ; il fustige la gauche qui chercherait lâchement à abandonner le frein à l'endettement !

PVS : les comptes sont moins mauvais que prévu et ils pourraient être bien meilleurs selon la présentation que l'on pourrait en faire. Et que dire des investissements non réalisés ? Les comptes sont acceptés malgré les bouclements intermédiaires jugés inutilement alarmistes.

UDC : le groupe s'abstient en raison du déficit... rare en Suisse. Il fustige aussi la méthode qui consisterait à vouloir abandonner le frein à l'endettement et attend avec intérêt les effets des efforts du préposé à la réorganisation.

Le président du CEtat refuse d'être taxé d'alarmiste ou de catastrophiste. Nous résistons mieux que lors des coups précédents...mais justifie longuement l'approche du CEtat

Examen de détail – qq. questions ou remarques saillants !

Autorités :

Caisse de retraite du CEtat, précisions demandées et contestation de l'existence d'une caisse spéciale....

DJSF :

Protection civile pour des étrangers à ouvrir jusqu' à 50 ans ! Volontariat ou non !

Problème pour les résidents turcs !

Finances imposition : la chute de l'activité économique est constatée au travers des demandes de modifications des tranches.

Impôt forfaitaire : à Neuchâtel 29 contribuables sont au bénéfice de l'impôt forfaitaire/ bénéfice Fr. 2'900'000.- .

Recours au CVBA : pourquoi et quel coût ? Le CVBA est une création de l'Etat ; les : « assessements » sont nécessaires et les frais connus

Assurance-maladie perte de gain : auto-assurance de l'Etat à 80% et problématique du remplacement ; les cas sont traités au cas par cas dans les cas graves.

Maison Monsieur : à quoi en est-on ? procédure de vente en cours ! Mais séance des milieux intéressés prévue, mais non encore agendée.

Remarques au sujet des « délais d'ordre » qui ne seraient pas des « délais légaux » ? La loi n'offre aucune précision, c'est la Coutume ; cette réponse provoque les rires de l'assistance. Chacun s'accorde à admettre qu'on doit réformer.

DSAS

Peut-on tenter des économies et préserver les intérêts Haut-Bas, ? Cela n'est pas incompatible : les hôpitaux multisites ne sont pas systématiquement plus chers Facturation HNe beaucoup de retard ? Oui, 4/5 mois oui on peut faire mieux... Typologie des cas sociaux ? Gros problème de rédaction ...mais le manque de travail est la cause des difficultés sociales, comme la faiblesse des revenus celle des familles monoparentales.

La Ronde : le placement de jeunes filles en milieu fermé est envisagé ; ouverture possible en 2011.

Personnes âgées ? concept de maintien à domicile ? Le projet sera soumis au GConseil au 2^{ème} semestre 2010.

Publicité fallacieuse : médecine alternative - médecine chinoise... Pas de surveillance spéciale ; mais pas de pratique médicale illégale.

DGT

12 mio de recettes au titre des droits sur les carburants ? Mais les routes sont en mauvais état ? Où va cet argent ? L'entretien routier n'est pas vraiment « subventionné » par ces recettes « carburants ».

Affaire J. du service de l'environnement. Le poste a été mis au concours ; il s'agit problème privé qui ne doit pas être débattu en plénum.

DEC

ORP : trop de dossiers pas assez de collaborateurs – réorganisation en cours

CNIP : report des questions pour le débat spécial désormais organisé à la prochaine session

Homes et prestations complémentaires : l'Etat doit assumer des cas financièrement lourds, notamment les personnes qui reviennent sans rien de l'étranger.

Affaires vétérinaires : examen avec le canton. du Jura.

DECS

Parc informatique scolaire ? : réponse : économie, économie, économie...

Disparité des analyses au sujet des lycées et comptabilité analytique ? Le CEtat privilégie une politique culturelle par lycée et entretient une politique de la différence...

CPMB Colombier : entretien urgent du bâtiment ; le projet arrive avant la fin de l'année !

Eclairage du Conservatoire et aberrant système d'allumage ...on s'en préoccupe.

Service des sports : quelle vision du transfert vers les Communes ? processus en cours....

Oubli de 14 moi de Fr. au budget formation HES-HeArc ?

- Une interpellation PVS sur le sujet est développée sur requête de la présidente. Il ny a pas de mauvaise intention, pas de faute avérée. Cet investissement est nécessaire. Suite à un cafouillage, l'interpellation sera reprise contre l'avis du CEtat.

Archéologie : que fait-on ? on met en valeur toutes les trouvailles des fouilles.

Millénaire de N'tel : pas de demande de la part de la Ville de N'tel

Fonds

Perfectionnement des chômeurs : peu utilisé ? ...réponse non présentée

Des Sports : il ne faut pas changer l'affectation du fonds des sports ; problème de légalité

Investissements

Au DGT... planification de la ligne BE-NE pourquoi les travaux ne sont pas réalisés ? en raison d'une planification des travaux CFF. La voie sera améliorée quand un tunnel bernois sera terminé.

Décret

Discussion sur l'amendement socialiste aux comptes 2009 pour remettre 250'000.- au fonds Aide à l'insertion des jeunes (pour soutenir notamment les activités de Job-service). Il s'agit d'un nouvel essai socialiste d'obtenir un soutien à Job-service appuyé par le reste de la gauche; au vote l'amendement passe la rampe par 55 voix contre 49.

Les comptes 2009 présentant un excédent de charges de Fr. 32'652'347.06 sont acceptés par 66 voix contre 4.

Rapports oraux de commission : aucun fait saillant à signaler ; les commissions fonctionnent normalement ; la Commission des Affaires extérieures souhaite que Neuchâtel accueille le secrétariat interparlementaire romand ; le choix par les différentes commissions cantonales est imminent.

06.127 RAPPORT de la Commission législative concernant le projet de loi du groupe radical portant révision de la loi sur les Communes (LCo) ; budgets : approbation. Débat technique restreint qui mentionne notamment un risque d'ingérence dans les affaires communales : le rapport est admis, donc l'idée rejetée par 97 voix contre 5.

10.013 RAPPORT du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de loi d'introduction du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (LI-CVMS). La loi incontournable est acceptée par 101 voix contre 1.

10.019 RAPPORT d'information du Conseil d'Etat concernant le bilan final du projet d'encouragement temporaire à la retraite anticipée pour le personnel soumis au statut de la fonction publique. La prise en compte favorable du rapport – sans vote formel - est presque unanime.... malgré des analyses critiques contradictoires : la retraite anticipée n'aurait pas d'effet pérenne sur les charges en personnel ou la retraite anticipée a créé des vacances difficiles dans l'administration.

08.193 RAPPORT de la Commission législative à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur la profession d'avocat (LAv). Loi difficilement compréhensible pour le commun des mortels est adoptée par 94 voix sans opposition.

09.171 RAPPORT de la commission législative concernant le projet de loi du groupe socialiste sur la police du commerce et les établissements publics (LPCEP)

Discussion nourrie sur un sujet passionné et passionnant en politique neuchâteloise ! Une loi révisée ou trois lois sur trois sujets ! Le rapport est accepté par 67 voix contre 33. Le projet est donc refusé.

09.101 MOTION de La Commune de La Sagne – « initiative communale pour la planification et la construction de deux nouveaux trottoirs le long de la route cantonale 1310, sur le territoire communal de La Sagne » . Le CEtat s'oppose. La motion est refusée par 50 voix contre 18.

09.102 MOTION populaire d'un groupe de citoyens « pour le droit de vote à 16 ans ». Le CEtat est favorable à l'étude de la motion. Longue explication charpentée du président du CEtat favorable à l'étude. Opposition UDC qui pense que les profs étant de gauche.....la demande est téléguidée ! Le PLR renâcle...et refuse ! Le PS soutient ! La gauche de la gauche soutient aussi ! Nombreuses voix discordantes quand même ! Sceptiques nombreux....Intervention humoristique et académique de l'ethno-anthropologue de l'assemblée ! Et la motion est acceptée par 55 voix contre 39.

09.111 MOTION Didier Calame « développement des moyens d'exploitation ou vente de forêts ». Développement classique qui demande notamment la création des chemins ou même la privatisation des forêts ! Le CEtat s'oppose. Après débat la motion est retirée.

09.115 MOTION Marianne Ebel « avoir un toit est un droit ». Développement classique d'une étude tendant à instituer un fonds de garantie cantonal. Le CEtat s'oppose. Opposition gauche-droite classique. La motion est acceptée par 49 voix contre 42.

AL/ avril-mai 2010